

1.

Débitrice: **Captain Scott Bar Club Mustafic Sàrl, 1950 Sion**
2.

Déclaration de faillite: 05.07.2006
3.

Suspension de faillite: 10.08.2006
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 04.09.2006
5.

Avance de frais: CHF 3'000.00
- Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquida-tion et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ul-térieure d'avances supplémentaires est réservée.
- Office des faillites de Sion

1950 Sion

(03518424)